

ACCORD DE PRISE EN CHARGE DES UTILISATEURS entre :

Le LABORATOIRE LEON BRILLOUIN (LLB)-UMR 12 CNRS/CEA

et

Le LABORATOIRE

N° d'Unité CNRS s'il y a lieu

Adresse :

.....

Le LLB et le laboratoire collaborent dans les domaines de la diffusion neutronique autour des instruments localisés à Saclay.

Les missions des utilisateurs seront prises en charge par leurs propres laboratoires.

Afin de faciliter les déplacements, Le LLB contribue aux frais de déplacement et d'hébergement des utilisateurs (deux au maximum par expérience) en :

- mettant à la disposition des visiteurs une carte de cantine (au moins un restaurant est ouvert sur le centre à chaque repas)
- en reversant au laboratoire extérieur les frais de transport sur la base du billet SNCF 2^{ème} classe et d'un aller-retour RER Paris-Gif-sur-Yvette,
- en logeant les visiteurs sur le centre de Saclay dans la limite des places disponibles (*Réserver suffisamment tôt à l'avance*) ou si ce n'était pas possible en contribuant forfaitairement à leurs frais d'hôtel à raison de 45 euros par nuitée. Cette participation sera versée au laboratoire extérieur.

Pour chaque mission le laboratoire utilisateur enverra un justificatif des frais de missions engagés.

Au cours du mois de septembre de chaque année, le LLB procédera à un transfert de crédit du LLB vers les laboratoires utilisateurs UMR ou UPR CNRS ou enverra pour les laboratoires non CNRS (universités, instituts, sociétés...) une commande payable sur facture.

G. Chaboussant

Directeur Adjoint du LLB Direction du Laboratoire

Saclay, le , le

Cet accord de prise en charge peut être téléchargé à l'adresse : <http://www-llb.cea.fr/tr/remboursements.php>